

CABINET

N° 0491 /MEF-CAB

COMMUNIQUE

La République du Congo annonce avoir conclu un accord avec BGFIBank Congo pour le rachat de la Société Générale Congo.

A la suite de sa session ordinaire du 2 octobre 2023, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a donné son autorisation préalable à la cession par le groupe Société Générale de ses parts détenues dans le capital social de la société générale Congo en faveur de la République du Congo.

Parallèlement à cette procédure obligatoire et Conformément au communiqué daté du 31 juillet 2023, la République du Congo a continué rechercher un repreneur de référence pour le rachat effectif des actions de la Société Générale Congo.

Parmi les institutions bancaires qui ont manifesté un intérêt pour l'acquisition de ces actions, BGFIBank Congo s'est distinguée par son engagement envers le développement économique de la République du Congo, sa compréhension approfondie du marché local et son engagement envers les normes internationales.

Par ailleurs, BGFIBank Congo entretient des relations historiques positives avec l'État Congolais qui se reflète par la place majeure qu'elle occupe dans le système financier national à travers le financement de l'économie nationale et de son développement.

Les échanges avec BGFIBank Congo ont permis de rassurer l'État sur son engagement à assurer sans faille la bonne continuité des activités dans le respect de la réglementation en vigueur en zone CEMAC.

La finalisation de cette opération de cession, qui pourrait intervenir d'ici le début de l'année 2024, est soumise à l'accord préalable des autorités financières et réglementaires compétentes.

A cet effet, l'État congolais et BGFIBank Congo se sont engagés à respecter pleinement les procédures en vigueur et à garantir une transition en douceur et transparente.

Fait à Brazzaville, le

19 OCT 2023




Jean-Baptiste ONDAYE